

RÉSULTATS DE LA GRÈVE DU 26 JANVIER



National : 1 agent sur 4 en grève
Local : 26,23 %, 22 structures fermées

A+ : 3,45 %	A : 17,46 %	B : 31,74 %	C : 30,21 %
-------------	-------------	-------------	-------------

Les médias, tant locaux que nationaux, se sont fait largement l'écho de cette mobilisation. Personne ne peut plus aujourd'hui prétendre que les fonctionnaires acquiescent à **PPCR** et au **gel du point d'indice** !

Pour autant, à la DGFIP, nous ne ferons pas l'économie d'une grève majoritaire si nous souhaitons stopper la liquidation de notre administration, la remise en cause de nos statuts et de nos régimes indemnitaires spécifiques.

ET MAINTENANT LA DGFIP DÉPLACE LES BORNES !



L'article 28 de la loi de finances rectificatives 2014 a supprimé la prime pour l'emploi à compter du 1er janvier 2016 et prévu son remplacement par la prime d'activité. Le nouveau dispositif, exclusivement géré par la CAF, nécessite une connexion internet volontaire des bénéficiaires sur son site.

Ne pouvant répondre à la demande de cette dernière, de se voir communiquer la liste des anciens bénéficiaires de la PPE, secret professionnel oblige, la DGFIP, **décidément incorrigible**, n'a rien trouvé de mieux que de transformer les micros ordinateurs de réforme en bornes en libre accès usagers dans les Centres des Finances Publiques les plus fréquentés.

Avec les réductions d'horaires d'ouverture au public et autres invitations à désintoxiquer les « usagers du guichet », la DGFIP prétend réduire la fréquentation de ses centres pour mieux les supprimer.

La voilà qui renoue aujourd'hui avec la recette qui a fait son succès avec la taxe d'habitation des retraités, en générant par cette initiative des flux d'usagers que les agents ne seront pas en capacité de renseigner.

C'est le retour du Sapeur Camembert, qui creusait des trous pour boucher ceux de la veille !

Epuisés et démotivés les agents des Finances Publiques n'avaient vraiment pas besoin de ce nouveau « CAFouillage » manifestation supplémentaire de l'estime de leur Directeur Général.

UNE AMBITION NOUVELLE POUR LA POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT ?

Une communication en conseil des Ministres vient d'ériger France Domaine en Direction immobilière de l'État au sein de la DGFIP sur le modèle de la Direction de la Législation Fiscale.

Cette nouvelle direction s'appuiera sur un réseau de chefs de services régionaux disposant d'équipes renforcées et sur les préfets de régions, représentants de l'État propriétaire au niveau déconcentré.

DERRIÈRE L'ANNONCE, D'IMPORTANTES ZONES D'OMBRE



Cette décision semble à première vue afficher une nouvelle ambition pour la politique immobilière de l'État. Elle reconnaît également les efforts de professionnalisation de ces dernières années et indique une volonté de poursuivre dans cette voie.

VERS L'AMPLIFICATION DU RECOURS AUX PRESTATAIRES EXTÉRIEURS ?

Pour positive que cette décision puisse paraître, le syndicat **F.O.-DGFIP** qui a toujours défendu les **personnels et les missions du domaine face aux attaques et menaces récurrentes** reste plus que jamais vigilant pour l'avenir.

LE CONTENTIEUX INDEMNITAIRE PERSISTE !